



● Atelier  
— la Mélodie  
; des Couleurs

## Fiche d'inscription 2025/2026

### Coordonnées de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

E-mail :

Autorisation d'être pris en photo :

Oui

Non

Souhaitez-vous recevoir les informations concernant les cours

et les stages de l'Atelier la Mélodie des Couleurs ?

Oui

Non

(Vous pouvez demander à tout moment à Gaëlle de vous désinscrire.)

### Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

### Pour les parents d'élèves mineurs :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail :



Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ agissant en qualité d'élève majeur, de parent, ou \_\_\_\_\_, déclare m'inscrire, déclare inscrire mon enfant, ou au cours indiqué ci-dessous.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier La Mélodie des Couleurs 2025/2026 et m'engage formellement à le respecter.

- **Atelier créatif 5/6 ans : mercredi 10h - 11h** (1 cours d'1h par semaine)
- **Atelier créatif 7/9 ans : mercredi 14h - 15h30** (1 cours d'1h30 par semaine)
- **Atelier créatif 10/12 ans : mercredi 16h - 17h30** (1 cours d'1h30 par semaine)
- **Atelier créatif 13/14 ans : mardi 17h30 - 19h** (1 cours d'1h30 par semaine)
  
- **Cours de dessin adultes : lundi 18h30 - 20h30** (1 cours de 2h par semaine)
- **Cours de dessin adultes : mercredi 18h30 - 20h30** (1 cours de 2h par semaine)
- **Cours d'aquarelle débutant adultes : mardi 10h - 12h** (1 cours de 2h par semaine)
- **Cours d'aquarelle débutant adultes : vendredi 18h30 - 20h30** (1 cours de 2h par semaine)
- **Cours d'aquarelle intermédiaire adultes : lundi 14h30 - 16h30** (1 cours de 2h par semaine)
- **Cours d'aquarelle intermédiaire adultes : jeudi 19h - 21h** (1 cours de 2h par semaine)

**Début des cours le 8 septembre, fin des cours le 26 juin.**

**Il n'y a pas de cours les jours fériés, si besoin, ils sont rattrapés pendant la première semaine des vacances scolaires.**

Date

Signature

**Votre inscription ne pourra être valablement enregistrée qu'après réception de ce document et du règlement intérieur de l'atelier, entièrement complétés et signés, accompagnés du règlement correspondant (chèques à l'ordre de "Gaëlle Jesné"). Une confirmation de votre inscription vous sera adressée.**

A envoyer par courrier à Gaëlle Jesné, 101 cours du Maréchal Gallieni, 33000 Bordeaux.

### **Détail de vos règlements par chèques (à l'ordre de "Gaëlle Jesné")**

**Les chèques doivent tous être datés du jour de leur établissement et non aux dates d'encaissement différés.**

*Si vous réglez l'année par un seul chèque, notez-le dans la première case "encaissement le 8 septembre 2025".*

*(Le fractionnement du paiement par chèque est une facilité accordée, et ne doit pas être considérée comme un règlement par trimestre à posteriori.)*

	Encaissement le 8 septembre 2025	Encaissement le 5 janvier 2026	Encaissement le 20 avril 2026
Montant			
Chèque n°			
Banque			